



## Conférence générale

33e session  
Rapport

## Генеральная конференция

33-я сессия  
Доклад

rep

Paris 2005

## General Conference

33rd session  
Report

## المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون  
تقرير

## Conferencia General

33ª reunión  
Informe

## 大会

第三十三届会议  
报告

33 C/REP/12  
30 juin 2005  
Original anglais

### RAPPORT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME HYDROLOGIQUE INTERNATIONAL SUR SES ACTIVITÉS (2004-2005)

#### PRÉSENTATION

**Source :** 18 C/Rés., 2.232, paragraphe 1 de l'article XI des Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI.

**Antécédents :** Pendant la période considérée, le Conseil intergouvernemental du PHI a tenu une session et le Bureau trois, afin d'évaluer les activités du PHI-VI ainsi que d'étudier la formulation du PHI-VII (2008-2013). Des orientations sur les grandes lignes d'action liées au PHI, et en particulier la création de centres régionaux et internationaux de l'eau sous les auspices de l'UNESCO, la coopération avec l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP).

**Objet :** Le présent rapport fournit un aperçu des activités du Conseil intergouvernemental du PHI et de ses organes subsidiaires. Il décrit brièvement les nouveaux projets et initiatives du PHI entrepris au cours de la période considérée et leur examen par le Bureau et le Conseil. Il présente également les recommandations formulées à ce sujet par le Conseil à l'intention de la Conférence générale.

**Décision requise :** Le présent rapport n'appelle aucune décision.

## I. 36<sup>e</sup> SESSION DU BUREAU DU PHI

1. La 36<sup>e</sup> session du Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) s'est déroulée au Siège de l'UNESCO à Paris du 31 mars au 2 avril 2004 en présence de M. V. Pochat, président (représentant le groupe électoral III), et des vice-présidents dont les noms suivent : M. A. B. S. Altokhais (groupe Vb), M. R. Ardakanian (groupe IV), M. R. Feddes (groupe I), M. M. H. Ibrahim (groupe Va), qui a remplacé M. J. A. Hanidu désormais à la retraite, et M. G. Holló (groupe II). Des représentants de plusieurs organisations internationales et d'autres institutions assistaient également à la réunion en qualité d'observateurs.

2. Le Secrétariat a rendu compte de l'approbation par le Conseil exécutif de l'établissement du Centre international sur les qanats et les structures hydrauliques historiques à Yadz (République islamique d'Iran), de l'adoption du SIMDAS en tant que projet phare de l'UNESCO au titre du sous-programme relatif aux sciences de l'eau, et de la création d'un « Fonds de solidarité pour l'accès de tous à l'eau salubre ».

3. Le Secrétariat a signalé que, pour la première fois depuis plusieurs exercices, l'UNESCO avait adopté un budget « à croissance réelle » et que le sous-programme II.1.1 *L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux* s'était vu attribuer un budget en nette augmentation, d'un montant de 8.909.500 dollars des États-Unis pour l'exercice 2004-2005, soit un peu plus du double de celui de l'exercice précédent, « L'eau et les écosystèmes associés » restant la priorité principale du Secteur des sciences exactes et naturelles en 2004-2005. Le Bureau s'est vivement félicité de l'importance accordée au programme et au budget de la Division des sciences de l'eau. Bien que satisfait de la dotation en personnel sur le terrain, il s'est déclaré très inquiet de l'insuffisance chronique des effectifs du Secrétariat du PHI au Siège.

4. Le Bureau a pris note avec satisfaction du rôle joué par l'UNESCO, ainsi que par les comités nationaux du PHI, dans la célébration de l'Année internationale de l'eau douce.

5. Le Bureau a donné son aval au Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM, Tsukuba, Japon) en tant que responsable mondial de l'Initiative internationale conjointe UNESCO/OMM sur les crues et les inondations, ainsi que des autres risques naturels liés à l'eau (sécheresses et glissements de terrain par exemple).

6. Le Bureau a pris note du bilan de la mise en œuvre du programme présenté par le Secrétariat. Il a félicité le Centre régional de gestion des eaux urbaines de Téhéran (RCUWM-Téhéran, Iran) qui illustre bien comment un centre peut mobiliser rapidement des ressources financières et réaliser de nouvelles activités en vue de la mise en œuvre du PHI. Il a également recommandé que divers projets des comités nationaux soient plus étroitement liés aux initiatives FRIEND et HELP du PHI.

7. Le Directeur de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau a rendu compte des événements et questions stratégiques intervenus depuis juillet 2003, date où l'Institut est devenu opérationnel en tant que partie intégrante de l'UNESCO. Le Bureau a pris acte de ce que le Conseil aurait à élire à sa prochaine session trois des membres du Conseil d'administration de l'Institut UNESCO-IHE et a invité les États membres à présenter des candidatures d'ici au 1er septembre 2004.

8. Le Bureau a fait les recommandations suivantes :

- les crédits prévus pour l'enseignement supérieur au titre du programme et budget ordinaire du PHI devraient être décentralisés au profit de l'Institut UNESCO-IHE, comme c'est le cas pour les activités décentralisées menées par des bureaux hors Siège de l'UNESCO ;
- l'UNESCO-IHE devrait s'efforcer de devenir le leader mondial de la promotion et de l'innovation en matière d'éducation relative à l'eau à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur) et sous toutes ses formes (formelle et non formelle). Ce travail devrait, s'il y a lieu, être entrepris dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD) ;
- une chaire sur l'éducation relative à l'eau devrait être créée à cet effet à l'Institut UNESCO-IHE. D'autres entités des Nations Unies, ainsi que le secteur privé, sont invités à apporter leur soutien à cette fin ;
- les rapports avec les comités nationaux du PHI et les centres placés sous les auspices de l'UNESCO devraient être renforcés pour permettre à ces instances d'assurer les services éducatifs relatifs à l'eau et les services de renforcement des capacités nécessaires aux États membres ;
- la stratégie de la septième phase du PHI (PHI-VII, 2008-2013) ainsi que la planification stratégique des activités de l'UNESCO-IHE devraient s'inspirer de tout ce qui précède ;
- l'UNESCO-IHE devrait faire tout son possible pour proposer un cours de maîtrise sur la résolution des conflits ;
- il faudrait pleinement exploiter les connaissances techniques et les compétences de l'UNESCO-IHE à l'appui du Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), eu égard en particulier aux besoins de formation.

9. Le Bureau a approuvé les buts et objectifs du Centre d'écohydrologie pour la région de l'Asie et du Pacifique, qu'il est proposé de créer en Indonésie, et du Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM), dont la création est proposée à Tsukuba (Japon), s'est félicité de ces initiatives et a recommandé de les soumettre pour examen à la prochaine session du Conseil.

10. Le Président du Comité ad hoc sur la gouvernance du PHI a indiqué que les recommandations adoptées lors des réunions régionales qui ont été organisées ne privilégiaient définitivement aucune option de gouvernance mais traduisaient au contraire des divergences d'opinions à ce sujet.

11. Il a fait observer que le mode de gouvernance actuellement en vigueur au PHI était devenu un obstacle à l'autonomisation des comités nationaux ainsi qu'à un impact accru du programme. Après discussion et approbation par le Bureau, le Président a accepté de rédiger une communication du Président sur la gouvernance du PHI qui serait présentée à la 16<sup>e</sup> session du Conseil du PHI afin de régler définitivement le problème.

12. Le Bureau a pris bonne note de toutes les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation exhaustif de la cinquième phase du PHI (PHI-V, 1996-2001). Il a entériné la recommandation de répartir les documents en deux groupes pour la prochaine session du Conseil, soit : les documents de travail d'un côté (lorsque des décisions sont requises) et de l'autre les documents d'information (qui n'ont pas besoin de faire l'objet de débats). Les moyens de renforcer

les comités nationaux du PHI (CN/PHI), en particulier en Afrique, ont fait l'objet d'un vaste débat et les observations ci-après ont été formulées :

- de précédents rapports, ceux des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> sessions du Conseil du PHI avaient déjà évoqué la nécessité de renforcer les comités nationaux (CN/PHI), mais le rapport d'évaluation exhaustif a permis au Bureau de constater qu'aucun progrès significatif n'avait été fait ;
- il incombe au Bureau et au Conseil d'évaluer en quoi les initiatives nouvelles (HELP, ISARM et de nouveaux centres, par exemple) seraient susceptibles de renforcer les comités nationaux du PHI ;
- de nombreuses recommandations du rapport d'évaluation, notamment celles concernant les comités nationaux, avaient un rapport avec la gouvernance à divers niveaux ;
- il convenait de reconnaître que les structures actuelles du PHI avaient été mises en place 30 ans auparavant et qu'elles avaient besoin d'être partiellement révisées pour les adapter aux réalités d'aujourd'hui en matière de gestion des ressources en eau et tenir compte de l'émergence sur la scène internationale d'autres programmes relatifs à l'eau ;
- le Bureau est convenu que la première étape consistait à réviser la structure et le fonctionnement des comités nationaux du PHI.

13. Le représentant du Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO (IOS) a insisté sur les points ci-après :

- IOS avait approuvé la nécessité de réviser les procédures des futures évaluations des phases du PHI, comme indiqué dans le rapport d'évaluation exhaustif ;
- IOS était d'avis que les conclusions du rapport étaient satisfaisantes et fructueuses ;
- la recommandation du rapport relative à la nécessité de redéfinir une vision claire du PHI pour les 30 prochaines années était très importante ;
- les scientifiques n'étaient souvent pas doués pour « vendre » leurs programmes. Il faudrait donc que les futures phases du PHI mettent davantage l'accent sur les « impacts » et que le programme joue le rôle de chef de file en matière de normalisation ;
- IOS attendait maintenant les réactions de la présente session du Bureau et de la 16<sup>e</sup> session du Conseil du PHI pour pouvoir proposer au Conseil exécutif de l'UNESCO des mesures de suivi réalisables qu'il appartiendrait au Directeur général de prendre.

14. Le Président de l'Équipe spéciale du PHI-VII a présenté le projet d'étude conceptuelle qu'elle avait mis au point. Le Bureau s'est félicité des progrès réalisés en la matière mais s'est inquiété de constater que 20 comités nationaux du PHI seulement avaient répondu à la demande de contribution faite conformément au calendrier fixé.

15. Le Bureau a noté que l'eau, l'hygiène et les habitats humains constitueraient les principaux axes d'action de la Commission du développement durable (CDD) pour l'exercice 2004-2005. Il a été recommandé au secrétariat du PHI de travailler en coordination avec les comités nationaux, l'UNESCO-IHE, les centres UNESCO de catégorie 2 et les chaires UNESCO représentées à la

12<sup>e</sup> session de la CDD (New York, avril 2004). Les résultats des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> sessions de la CDD et leur suivi constitueraient un important cadre d'action pour le PHI.

16. Le Bureau a fait observer que les deux décennies internationales des Nations Unies sur « L'eau, source de vie » et pour « L'éducation en vue du développement durable » qui allaient toutes deux débiter en 2005 offraient au PHI de larges possibilités nouvelles et qu'elles devraient être liées.

17. Le Bureau a entériné la création d'un comité mixte OMM/UNESCO sur l'évaluation des ressources en eau chargé des eaux de surface et des eaux souterraines. Il s'est également félicité des actions menées conjointement dans le domaine des crues et inondations et d'une éventuelle coopération entre les deux organisations dans le cadre de l'Initiative internationale relative à la sédimentation (ISI). Le Bureau était fermement convaincu que la tenue, en 2005, d'une session conjointe du Bureau du PHI et du Groupe de travail consultatif de la Commission d'hydrologie de l'OMM contribuerait plus efficacement à renforcer la coopération que l'organisation, comme par le passé, d'une véritable conférence intergouvernementale. Le Bureau a en outre invité l'OMM à présenter sa proposition de groupe d'experts sur l'eau douce lors de la prochaine session du Comité des Nations Unies sur les ressources en eau.

18. Le Bureau a noté que le Conseil exécutif de l'UNESCO devait encore délibérer pour décider s'il devait accorder au Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC), qui est déjà associé à l'OMM, le statut de centre « placé sous l'égide de l'UNESCO ». Le Bureau a proposé que le Directeur général de l'UNESCO adresse une lettre au Ministre néerlandais des travaux publics et de l'eau afin qu'il confirme le soutien de son gouvernement à ce centre.

## **II. 16<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI**

19. La 16<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris, du 20 au 24 septembre 2004. M. Victor Pochat, président du Conseil intergouvernemental, a ouvert la session. Trente-deux des États membres appartenant au Conseil avaient envoyé des délégués. Cinquante-quatre délégations d'États membres n'appartenant pas au Conseil ont assisté à la session. Vingt organisations gouvernementales et non gouvernementales et quatre organisations du système des Nations Unies étaient également représentées.

20. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. Pochat a fait observer avec satisfaction que la Conférence générale de l'UNESCO avait réaffirmé que « L'eau et les écosystèmes associés » constituaient la priorité principale du Secteur des sciences exactes et naturelles pour 2004-2005 et a remercié le Directeur général d'avoir recommandé au Conseil exécutif de maintenir cette priorité pour l'exercice 2006-2007. Il a remercié en outre le Directeur général d'avoir créé trois nouveaux postes du cadre organique à New Delhi (Inde), Accra (Ghana) et Almaty (Kazakhstan). Cependant, il fallait, à son avis, créer de nouveaux postes au Siège pour répondre à la charge de travail accrue résultant de la décision de faire de l'eau une priorité principale de l'UNESCO.

21. M. Pochat a indiqué que le Bureau du PHI lui avait demandé de faire en sa qualité de président sortant une communication sur la gouvernance pour mettre en route un processus qui était bloqué depuis 15 ans. À son avis, le mode de gouvernance actuellement en vigueur au PHI était dépassé et devait être modernisé pour permettre au PHI de se développer de façon satisfaisante en tant que programme. Deux des grands défis que le PHI avait à relever étaient le renforcement du rôle des comités nationaux pour le PHI et l'amélioration de la stratégie de communication du PHI (tant interne qu'externe).

22. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Président sortant, le Directeur général a informé le Conseil qu'il avait proposé au Conseil exécutif de l'UNESCO d'étendre le statut de priorité principale donné à l'eau douce à 2006-2007, comme l'avaient recommandé les États membres au cours des consultations régionales. Il a remercié le PHI d'avoir donné à l'UNESCO un rôle de chef de file au sein des Nations Unies pour les activités consacrées à l'eau. Le Directeur général s'est félicité du lancement de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, ainsi que d'autres faits positifs survenus au cours de l'exercice biennal, notamment la décision du Conseil exécutif de l'UNESCO de créer le Fond de solidarité pour l'accès de tous à l'eau salubre. Il a invité le Conseil à décider du mode de gestion de ce fond.

23. Le Directeur général a souligné l'importance de la réforme de la structure de gouvernance du PHI en vue des nouveaux défis qu'il devrait relever. Le Directeur général a invité le Conseil à présenter une série de propositions substantielles à soumettre au Conseil exécutif de l'UNESCO, qui « tiendraient compte du contexte politique et viseraient à mettre en place un mécanisme de gouvernance adapté aux nouveaux besoins des États membres ». Le Directeur général a indiqué que « l'eau était essentiellement un problème régional d'importance mondiale » et que le PHI « devait trouver le meilleur moyen de renforcer les composantes régionales du PHI tout en maintenant la coordination à l'échelle mondiale ». Le Directeur général a invité le Conseil à « donner des directives et à prendre des décisions stratégiques qui maintiendraient le PHI en tête des programmes internationaux consacrés à l'eau ».

24. M. Bonacci (Croatie) a été élu nouveau Président du Conseil intergouvernemental. Le nouveau Président a pris ses fonctions et est passé à l'élection des vice-présidents. Ont été élus : M. Siegfried Demuth (Allemagne), M. Liu Heng (Chine), M. Mohammed Hamisu H. Ibrahim (Nigéria) et M. Edward Atallah Élias Qunqar (Jordanie). M. Victor Pochat (Argentine) continue à siéger au Conseil en qualité de Président sortant. Le Conseil a élu des membres du Comité des résolutions et du Comité des finances.

25. Le secrétariat du PHI a signalé que la Conférence générale avait alloué un budget ordinaire de 8.909.500 dollars des États-Unis (parallèlement au montant de 3.776.000 dollars des États-Unis escompté au titre de ressources extrabudgétaires) pour l'exercice 2004-2005 au sous-programme *L'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux*, ce qui représentait une forte augmentation par rapport au montant de 4.427.200 dollars des États-Unis inscrit au budget pour l'exercice précédent. Un peu plus de 3 millions de dollars des États-Unis ont été décentralisés vers les bureaux hors Siège.

26. Le secrétariat du PHI a signalé que la Conférence générale, à sa 32<sup>e</sup> session, avait approuvé la proposition du Gouvernement de la République islamique d'Iran tendant à la création d'un Centre international sur les qanats et les structures hydrauliques historiques placé sous l'égide de l'UNESCO et que le Conseil exécutif, à sa 167<sup>e</sup> session, avait approuvé les statuts du Fonds de solidarité pour l'accès de tous à l'eau salubre qui avaient été proposés et avait pris note du règlement financier du Fonds.

27. Le Conseil a pris note avec satisfaction des contributions du PHI à l'Année internationale de l'eau douce.

28. Le Conseil a encouragé l'Institut UNESCO-IHE à coopérer avec des centres régionaux du PHI. Il a été relevé que l'Institut UNESCO-IHE assurait de plus en plus une formation aux niveaux régional et national et qu'il fallait donc adapter l'enseignement à des besoins linguistiques différents.

29. Le Président du Comité des finances a souligné que le PHI n'avait pas encore une dotation en personnel suffisante pour mener à bien ses activités et a indiqué qu'un projet de résolution avait été préparé en vue de traiter cette question. Un certain nombre de délégués ont demandé quel serait le rôle du Comité des finances à l'avenir. Le secrétariat du PHI a suggéré que ses objectifs initiaux concernant le financement du Programme ordinaire ayant été atteints, le Comité devrait désormais axer l'essentiel de ses efforts sur la recherche de donateurs potentiels afin d'obtenir des crédits supplémentaires.

30. Le Conseil a adopté la résolution XVI-1 par laquelle il demande au Directeur général de prendre les mesures appropriées pour renforcer les effectifs, en particulier au Siège, de façon que le PHI puisse faire face aux responsabilités croissantes qui sont les siennes à l'échelle mondiale.

31. Le Secrétariat a rendu compte de la stratégie de communication du PHI au cours des deux dernières années, notamment la création d'une image de marque du programme pour toutes les activités de l'UNESCO relatives à l'eau, la mise en place d'un Portail eau et du site Web du PHI, ainsi que la production d'autres matériels de communication.

32. Le représentant de l'UNESCO-IHE a exposé cinq principaux défis pour l'Institut à l'avenir :

- tirer le meilleur parti de son nouveau statut d'institut de l'UNESCO ;
- préserver l'excellence de son enseignement et, notamment, conserver l'agrément national dont il bénéficie ;
- faire en sorte que ses programmes d'études restent à la pointe du progrès tant sur le fond qu'au niveau des mécanismes au moyen desquels ils sont mis en œuvre ;
- financer son programme de travail, concernant en particulier l'enseignement postuniversitaire ; et
- collaborer plus étroitement avec le WWAP et les chaires, les centres et les cours relevant du PHI.

33. Un pays a proposé qu'une conférence multilatérale de donateurs soit organisée en vue d'obtenir des fonds pour des bourses à l'UNESCO-IHE. Actuellement, le nombre de candidats ayant les qualifications requises est cinq fois supérieur à celui des bourses disponibles. L'attention a été appelée sur le fonds de dépôt UNESCO-IHE pour les bourses créé récemment en vue de traiter ce problème. Il a été suggéré que le Programme de participation de l'UNESCO constitue une source de financement supplémentaire de l'Institut, en particulier afin d'accroître le nombre de bourses disponibles. Plusieurs délégations ont fait observer que les activités d'enseignement et de formation devraient également se dérouler au niveau des pays. Cette approche va dans le sens de la stratégie de l'UNESCO-IHE tendant à travailler de plus en plus en partenariat avec des établissements de pays en développement. L'importance qu'il y a à instaurer des synergies et une coopération étroite entre le PHI (ainsi que les centres relatifs à l'eau de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO, les cours et les chaires UNESCO), l'UNESCO-IHE et le WWAP a été soulignée.

34. Trois des six membres du Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE devaient être élus. Le Conseil a élu les trois nouveaux représentants suivants à l'UNESCO-IHE, qui siègeront de juillet 2005 à juin 2009 :

- M. Igor Shiklomanov, Fédération de Russie (groupe II)
- M. Francisco Javier Aparicio Mijares, Mexique (groupe III)

- Mme Lidia Brito, Mozambique (groupe Va).

35. Le Conseil a adopté la résolution XVI-2 qui prie l'UNESCO-IHE de procéder à une évaluation exhaustive des besoins d'éducation, de formation et de renforcement des capacités en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du Plan de Johannesburg en matière d'eau douce, invite le Directeur général à organiser en 2005 une conférence des donateurs multilatéraux de haut niveau pour obtenir de nouveaux financements pour l'UNESCO-IHE et recommande d'autres mesures visant à développer le rôle de l'Institut.

36. Le Conseil a adopté les résolutions XVI-3, XVI-4 et XVI-5, dans lesquelles il se félicite, respectivement, des offres d'établissement, sous l'égide de l'UNESCO, du Centre régional d'écohydrologie (Indonésie), de l'ICHARM (Japon) et du Centre PHI-HELP sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau (Royaume-Uni), et sollicite l'assistance de l'UNESCO pour élaborer la documentation à soumettre aux organes directeurs de l'UNESCO en vue de la création de ces centres.

37. Le Conseil s'est félicité de la mise en œuvre des activités relevant des thèmes I à V de la sixième phase du PHI (PHI-VI, 1996-2002), ainsi que des programmes transversaux HELP (L'hydrologie au service de l'environnement de la vie et de la formulation des politiques) et FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux).

38. Le Secrétariat a encouragé les comités nationaux du PHI à recourir au Programme de participation de l'UNESCO. Certains délégués ont aussi fait état du succès rencontré par les activités réalisées dans le cadre du Programme de bourses de l'UNESCO.

39. Notant que les ressources extrabudgétaires du PHI ont beaucoup augmenté, le Conseil a remercié les Gouvernements du Japon, de la Communauté flamande de Belgique, de l'Espagne et de l'Italie, ainsi que le FEM, pour leur soutien extrabudgétaire. Il a également été demandé au Comité des finances du PHI d'aider à mobiliser des fonds extrabudgétaires.

40. L'Allemagne s'est félicitée de l'axe d'action commun au PHI et au MAB. L'Égypte, l'Indonésie, le Japon et le Soudan ont souligné l'importance de la coopération entre le PHI et le MAB dans ces pays. Les Pays-Bas ont noté que, par le biais des réunions du groupe directeur des cinq présidents, il pourrait être fait davantage pour améliorer la coopération entre les programmes scientifiques de l'UNESCO.

41. Le Conseil a approuvé la procédure et les critères applicables au Fonds de solidarité pour l'accès de tous à l'eau salubre et a décidé de déléguer l'autorité de la gestion de ce fonds au Bureau, conformément à ses statuts et à son règlement financier approuvés.

42. Certains délégués se sont dits préoccupés par le fait que le rôle des centres relatifs à l'eau n'avait pas suffisamment été mis en avant dans le projet de 33 C/5. Le Secrétariat a indiqué que la coopération entre les centres et le PHI serait développée dans le prochain projet de 33 C/5.

43. Un membre de l'équipe spéciale du PHI-VII a présenté le projet de cadre conceptuel du PHI-VII. Le Conseil s'est déclaré satisfait de l'action menée par l'équipe spéciale en vue d'élaborer le cadre conceptuel de la septième phase du PHI. Les délégués ont approuvé la méthode retenue consistant à maintenir la continuité avec les phases IV et V, tout en s'adaptant aux problèmes actuels et à ceux qui pourraient se poser à l'avenir. Le Conseil a entériné le concept général du PHI-VII et prié toutes les parties concernées de poursuivre les efforts en vue d'achever le plan d'exécution de cette phase du programme.

44. M. John Rodda, coordonnateur du Comité d'évaluation externe de la cinquième phase du PHI, a présenté au Conseil le Rapport d'évaluation exhaustif établi par le Comité. Un représentant du Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO (IOS) a observé que le rapport d'évaluation exhaustif avait été établi de manière très professionnelle. Neuf pays ont exprimé leur vive satisfaction en ce qui concerne le rapport d'évaluation exhaustif. Plusieurs pays ont formulé des observations spécifiques sur la manière de donner suite aux conclusions du rapport.

45. M. Dan Rosberg, président du Comité ad hoc sur la gouvernance du PHI, a présenté le rapport du Comité. Le Bureau du PHI ayant recommandé à sa 36<sup>e</sup> session de traiter les problèmes en suspens liés à la gouvernance de manière intégrée, une « communication du Président » sur la question a été présentée par le Président sortant du Conseil intergouvernemental, M. V. Pochat. Vingt-quatre membres du Conseil, de même que d'autres délégués ayant la qualité d'observateurs, ont souligné l'importance qu'il y avait à renforcer les comités nationaux du PHI. En outre, beaucoup de membres du Conseil ont exprimé leur soutien au renforcement du secrétariat du PHI en étoffant les effectifs permanents au Siège, ainsi qu'il était suggéré dans la communication du Président.

46. Dix-sept membres du Conseil (ainsi que trois observateurs) ont pleinement approuvé le projet de résolution contenu dans la communication du Président, y compris la création de conseils intergouvernementaux régionaux (CIR). Trois membres du Conseil (ainsi que trois observateurs) se sont opposés à la proposition de création de CIR, préférant conserver le système actuel de réunions régionales. Trois membres du Conseil (ainsi que trois autres délégués observateurs) ont déclaré qu'il fallait étudier de manière plus approfondie les incidences structurelles, juridiques et financières de la question avant de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause à ce sujet. Un certain nombre de délégués africains ont souligné combien il importait de trouver des crédits suffisants pour permettre à leurs délégués d'assister aux réunions du Conseil intergouvernemental.

47. Le représentant de l'Office des affaires juridiques de l'UNESCO a informé les délégués de certaines questions juridiques que pourrait susciter la création de CIR et a fait un certain nombre d'observations concernant le projet de résolution contenu dans la communication du Président. Il a indiqué que l'Office des affaires juridiques de l'UNESCO était à la disposition du PHI pour aider le Bureau à procéder à l'examen qu'il devait réaliser. À l'issue d'intenses débats, le Conseil a adopté la résolution XVI-7 sur la gouvernance du PHI. Le Conseil a recommandé aux États membres d'examiner le mandat et le fonctionnement des comités nationaux et de lui rendre compte à sa 17<sup>e</sup> session. Il a par ailleurs décidé de se pencher à sa 17<sup>e</sup> session sur la création de conseils intergouvernementaux régionaux et a chargé le Bureau de préparer une étude et une proposition détaillées à cette fin.

48. Une Équipe spéciale mixte UNESCO/OMM, composée de six membres (trois de l'UNESCO et trois de l'OMM) a préparé et remis au Conseil, en collaboration avec l'UNU et l'AISH, une note d'orientation intitulée « The Joint UNESCO/WMO Flood Initiative (JUWFI) ». Le Conseil a approuvé la note d'orientation et recommandé qu'en vue d'encourager une participation plus large, elle ait pour titre « The International Flood Initiative (IFI) » (l'Initiative internationale sur les crues et les inondations).

49. Le Conseil a approuvé l'Initiative internationale relative à la sédimentation (ISI). Il a entériné l'élargissement de l'Équipe spéciale pour constituer un Groupe directeur chargé de planifier et d'exécuter le programme proposé. Le Conseil a également approuvé le fait que le Centre international de formation et de recherche sur l'érosion et la sédimentation (IRTCS) de Beijing (Chine) joue un rôle clé dans la mise en œuvre de l'ISI.

50. Les représentants de l'OMM, de la GEWEX et du GEOSS ont exposé au Conseil les activités actuellement menées en coopération avec l'UNESCO. Il a été proposé d'utiliser le vaste réseau constitué par les comités nationaux du Programme hydrologique comme mécanisme de soutien à la Décennie des Nations Unies « L'eau, source de vie » ainsi qu'à la composante « eau » de la DEDD, en collaboration avec les comités nationaux des autres programmes internationaux de l'UNESCO.

51. Pour répondre aux préoccupations de la Turquie et de l'Inde concernant l'absence de mandat de l'UNESCO pour intervenir en vue d'atténuer des conflits liés à l'eau par le biais du programme « Des conflits potentiels au potentiel de coopération » (PC→CP) et du Mécanisme de coopération pour l'eau, le Secrétariat a indiqué que, conformément à son mandat, l'Organisation fournirait uniquement des conseils scientifiques et techniques sur demande, en ayant recours à un réseau d'institutions œuvrant déjà dans ce domaine et a fait observer que l'étude et l'élaboration de méthodes de résolution des conflits liés à l'eau en général et le programme PC→CP en particulier avaient été approuvés par la Conférence générale dans le cadre du budget de l'UNESCO (32 C/5) et relevaient donc clairement du mandat de l'Organisation.

52. Le délégué mexicain a fait le point des préparatifs du quatrième Forum mondial de l'eau qui se tiendra au Mexique en mars 2006. Le Secrétariat a fait part au Conseil des activités proposées par le PHI en vue du quatrième Forum mondial de l'eau. Les institutions des Nations Unies invitées et les représentants des ONG (UNU, GEMS/Eau, Union européenne, AISH, AIH, GWSP, OEA) ont ensuite présenté leurs activités au Conseil.

### **III. 37<sup>e</sup> SESSION DU BUREAU DU PHI**

53. La 37<sup>e</sup> session du Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) s'est déroulée au Siège de l'UNESCO à Paris le 24 septembre 2004 en présence de M. O. Bonacci (Croatie), président, et des vice-présidents dont les noms suivent : M. S. Demuth (Allemagne), M. Liu Heng (Chine), M. H. Ibrahim (Nigéria), M. E. A. E. Qunqar (Jordanie) et M. V. Pochat (Argentine). M. L. Ubertini (Italie), président nouvellement élu du Comité des finances du PHI, a aussi assisté à la session.

54. Le Bureau a exprimé sa satisfaction touchant la 16<sup>e</sup> session du Conseil du PHI. Le Secrétariat a estimé que le rôle de certains comités nationaux du PHI, qui assistent au Conseil du PHI, mais ne sont pas actifs dans l'intervalle entre les sessions, devrait faire l'objet de consultations régionales avec les membres concernés du Bureau. Il a été décidé qu'un plan d'action serait élaboré par le secrétariat en vue de donner suite aux résolutions et recommandations adoptées par le Conseil.

### **IV. 38<sup>e</sup> SESSION DU BUREAU DU PHI**

55. La 38<sup>e</sup> session du Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) s'est déroulée au Siège de l'UNESCO à Paris du 6 au 8 juin 2005 en présence de M. Ognen Bonacci, président (représentant le groupe électoral II), et des vice-présidents dont les noms suivent : M. Mohammad Radwan Almomani (groupe Vb) qui a remplacé M. Edward Atallah Elias Qunqar désormais en retraite, M. Siegfried Demuth (groupe I), M. Liu Heng (groupe IV), M. Mohammed Hamisu Ibrahim (groupe Va) et M. Victor Pochat (groupe III). M. Pierre Hubert (AISH), M. Avinash Tyagi (OMM) et M. Lucio Ubertini (Italie), président du Comité des finances du PHI, assistaient également à la réunion en qualité d'observateurs.

56. Le Secrétariat a indiqué que « l'eau et les écosystèmes associés » demeurerait une priorité principale du Secteur des sciences exactes et naturelles en 2006-2007 et bénéficieraient approximativement du même budget ordinaire (8.800.200 dollars) qu'au cours de l'exercice biennal

précédent. Le Secrétariat a aussi rendu compte de la situation des effectifs au Secrétariat qui s'était améliorée sur le terrain mais appelait toujours une amélioration au Siège. Le Bureau a exprimé sa satisfaction quant à la situation budgétaire du PHI, mais s'est déclaré préoccupé par l'insuffisance persistante des effectifs au Siège.

57. Le Secrétariat a signalé que le Conseil exécutif avait émis une opinion favorable à la proposition de création sous l'égide de l'UNESCO du Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM) à Tsukuba (Japon) et avait recommandé à la Conférence générale d'approuver la création du centre. Le Secrétariat a aussi fait état de la décision du Conseil exécutif de demander au Directeur général de lui présenter à sa 172<sup>e</sup> session une proposition concernant la création, sous l'égide de l'UNESCO, à Dundee (Royaume-Uni) du Centre PHI-HELP sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau.

58. Il a été recommandé d'informer les comités nationaux du PHI ainsi que les hydrologues régionaux de la recommandation du Conseil (formulée dans sa résolution XVI-7) tendant à ce que les États membres du PHI examinent le statut de leurs comités nationaux du PHI. Il a été noté que la communication entre le Secrétariat et les comités nationaux du PHI devrait être améliorée. Le Bureau a décidé de prendre comme base les principes contenus dans le document IHP/IC-XIII/11 pour donner suite à la résolution XVI-7 concernant le renforcement des comités nationaux du PHI. Le Bureau a souligné que la résolution XVI-7 visait bien à renforcer les comités nationaux du PHI.

59. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'étudier, en étroite collaboration avec le Bureau, les conséquences juridiques et financières de la création de conseils intergouvernementaux régionaux. Un calendrier préliminaire a été établi suivant lequel le Secrétariat consulterait le Conseiller juridique de l'UNESCO et le Comité des finances du PHI et informerait les membres du Bureau du PHI sur ces questions avant novembre 2005. La documentation nécessaire pourrait être alors préparée, en consultation avec le Bureau, en vue de sa 39<sup>e</sup> session prévue pour avril 2006 et de la session du Conseil intergouvernemental du PHI de juillet 2006.

60. Il a été noté que l'Afrique entreprendrait d'organiser au Nigéria, avant avril 2006, une conférence régionale des comités nationaux du PHI portant sur des questions techniques et de gestion. Le Bureau a pris acte du démarrage d'activités qui ont commencé à forger des liens plus étroits entre le processus de l'AMCOW et les comités nationaux africains. Le Bureau a encouragé les comités nationaux africains à faire fonction de comités consultatifs scientifiques auprès de l'AMCOW. Il a été suggéré que le PHI et l'AMCOW signent un mémorandum d'accord.

61. Le Secrétariat a signalé que les propositions relatives au Centre HELP sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau de Dundee (Royaume-Uni) et le Centre régional d'écohydrologie de Lodz (Pologne) étaient censées être présentées à la 172<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO en septembre 2005, puis à la 33<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005. Le Secrétariat a aussi rendu compte des progrès accomplis en ce qui concerne l'établissement, sous l'égide de l'UNESCO, de l'IGRAC aux Pays-Bas, du CAZALAC au Chili et du Centre de gestion des eaux urbaines en Colombie.

62. Il a été recommandé que les centres de catégorie 2 soient étroitement liés à l'UNESCO-IHE et aux bureaux régionaux de l'UNESCO, peut-être par l'intermédiaire du réseau PoWER. Le Bureau a proposé que les propositions de bourses pour des études à l'UNESCO-IHE passent par les comités nationaux du PHI et les commissions nationales de l'UNESCO. Il a été souligné que l'UNESCO-IHE ne pouvait faire face aux demandes d'inscription (1.400 candidats ayant les qualifications requises pour 200 à 300 places) et que, pour combler le fossé, le nombre de bourses devrait être accru et des mécanismes novateurs, comme l'enseignement à distance et la collaboration avec les centres de catégorie 2, mis en place.

63. Des membres du Bureau se sont inquiétés du fait qu'aucun centre de catégorie 2 n'existe en Afrique subsaharienne, alors que le besoin de tels centres est grand. Le Secrétariat a expliqué qu'en vertu des directives de l'UNESCO, il incombe au gouvernement hôte et non à celle-ci de fournir l'essentiel du financement des centres et d'assurer leur direction. Le Secrétariat a suggéré que les pays de la région présentent une demande à la Banque africaine de développement en vue de la création d'un centre sous l'égide de l'UNESCO.

64. Le Bureau a recommandé l'établissement de liens étroits et réciproques entre les centres de catégorie 2 et les comités nationaux du PHI. Il a été suggéré que le processus d'examen des propositions de création de centres de catégorie 2 dans le cadre du PHI soit harmonisé et consiste en une étude, suivie de la formulation d'un avis, par le Bureau puis par le Conseil intergouvernemental du PHI.

65. Le Secrétariat a fait rapport sur les nouvelles directives relatives aux centres opérant sous l'égide de l'UNESCO (document 171 EX/18). Le Bureau a discuté de diverses possibilités pour la réalisation d'évaluations internes du PHI portant sur les centres qui s'occupent des questions liées à l'eau. Il a été proposé que le Secrétariat consulte le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO sur la manière de procéder.

66. Le Bureau a entériné le cadre conceptuel révisé pour le PHI-VII, en ajoutant certains commentaires. Il a estimé que les centres et les chaires devraient être mieux associés à la préparation et à la mise en œuvre du PHI-VII. Il a été suggéré que l'OMM soit invitée à participer activement à la préparation du programme du PHI-VII. Le Bureau a recommandé qu'un plan d'action soit établi en vue de la Décennie des Nations Unies « L'eau, source de vie », plan qui serait soumis à l'approbation du Conseil. L'Équipe spéciale a été invitée à compléter, pour chaque axe d'étude, l'énoncé des produits et résultats attendus. Le Bureau a approuvé la poursuite et le renforcement dans le PHI-VII des programmes transversaux FRIEND et HELP et a suggéré que la contribution qu'ils apportent aux différents axes d'étude soit évaluée. Une consultation des points focaux de FRIEND et de HELP sera entreprise après la session du Bureau.

67. Le Bureau a exprimé son soutien tant à l'ISI qu'à l'IFI. Il a été proposé que le fleuve Niger fasse ultérieurement l'objet d'une nouvelle étude de cas de l'ISI si un nombre suffisant de partenaires sont disposés à coopérer. Le Bureau a recommandé un éventuel couplage entre le Niger et le Danube. M. S. Demuth a accepté l'invitation du Bureau à être le représentant du PHI au Comité directeur de l'IFI. Le Bureau a approuvé l'étude conceptuelle sur l'IFI figurant en annexe au document IHP/Bur-XXXVIII/10.

68. Le Secrétariat a fait savoir que la proposition officielle du Gouvernement espagnol d'héberger à Saragosse le secrétariat de la Décennie des Nations Unies « L'eau, source de vie » (2005-2015) était actuellement examinée par le Groupe Eau des Nations Unies.

69. Les représentants de l'OMM et de l'AISH ont présenté leurs activités. Le Bureau a décidé que le prochain Colloque Kovacs, organisé conjointement par l'UNESCO et l'AISH aurait lieu à Paris du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2006, avant la 17<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI, le thème suggéré étant « Frontières de la recherche sur les phénomènes hydrologiques extrêmes ». Le Bureau s'est montré préoccupé par le fait que, dans certains cas, des fonds prévus pour des activités régionales du PHI et décentralisés au profit de bureaux hors Siège servaient à d'autres activités.